Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM261026_20-DE

CM2 2026/029

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL

Ville de **MARLES-LES-MINES**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 20 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 20 octobre 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, M. Philippe LAISNÉ, Mme Charlotte DESMARETZ, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Lœtitia DAUTREMEPUICH, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Aurélie VANNECKE, Mme Marie BOULOGNE, Mme Annette GOZET, M. COUVILLERS Nicolas, Mme Peggy CUISINIER, M. Pierre PRINGARBE.

Étaient absents représentés : Mme Karine DERUELLE (pouvoir donné à Mme Peggy CUISINIER), M. David URBAIN (pouvoir donné à M. Nicolas COUVILLERS)

Étaient absents non représentés :

Soit : 27 présents, 2 absents (dont 2 pouvoirs), soit 29 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe LAISNÉ a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26.10.26.20 DU 26 OCTOBRE 2026

OBJET : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET/OU CONTENTIEUSES

Monsieur Jeremy ROBBE, expose au Conseil Municipal que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la règlementation.

Vu les articles L2321-2 et R2321 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier voté par délibération n°19.05.26.03 en date du 19 mai 2026,

Vu la liste établie par le service de gestion comptable des titres dons la créance risque d'être dépréciée et la proposition de provisionner à hauteur des montants figurant en annexe de la présente délibération,

Considérant que le Conseil Municipal a donné aux provisions le statut d'opération d'ordre budgétaire,

Considérant que la ville a la possibilité de constituer une provision pour une créance risquant d'être dépréciée dans une hauteur allant de 15% à 100% de ladite créance,

Considérant que le service de gestion comptable a fait parvenir à la Ville, le 28 septembre 2026, une liste des titres risquant d'être dépréciés.

Considérant que le service de gestion comptable propose une provision pour un montant total de 14 629.98 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de provisionner à hauteur de 14 629.98 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jeremy ROBBE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution de provisions pour créances douteuses et/ou contentieuses pour un montant total de 14 629.98 €.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2026 a été, le 20 octobre 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Mason MOREAU

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 27 octobre 2026

Le Maire,

Mason MOREAU

MAIRIE DE MARLES-LES-MINES 62540

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)